



Me reprendre mon salaire et mes com

Par **eugénie**, le **29/04/2008** à **11:39**

Bonjour,

je suis ancienne consultante en gestion de patrimoine pour un cabinet de desfisc depuis plus d'un 1 an en avance sur com.

Mais depuis 2 mois je suis passée assistante dans la meme société car le boulot de consultante me convient plus, j'ai signé un avenant qui marque mes nouvel fonctions et indique que ma renumération d'avant est annulée.

Mais aujourd'hui il souhaite reprendre les avances sur com sur mon salaire de 1500 brut et apparament signé un avenant est pas équivalent à un contrat de travail ?

De plus je touche 50 euros brut sur chaque dossier en banque et ils veulent aussi me les reprendre pour reprendre les avances sur com que j'ai eu en tant que consultante.

Quel sont mes droits